

EPLEFPA de Châlons-en-Champagne
CFPPA de l'Épine

52 allée du Château
51460 L'ÉPINE

Tél. : 03 26 68 66 11
Fax : 03 26 68 66 26
cfppa.somme-vesle@educagri.fr

www.cfppalepine.fr



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous



© 2016 degreés • Châlons-en-Champagne



TAILLE RAISONNÉE DES ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT



OBJECTIFS VISÉS

- Identifier les végétaux pour savoir comment les entretenir.
- Maîtriser les techniques de base pour les tailles de haies et arbustives.
- Choisir le matériel adapté en fonction des travaux à réaliser.
- Maîtriser et appliquer, en sécurité, les techniques de taille.
- Entretenir un massif arbustif ou une haie.
- Gestion raisonnée de la taille (saisons, méthodes...).

MODES DE VALIDATION

Attestation de suivi et de validation des compétences acquises.



Suivez-nous sur nos pages **facebook** : @cfppadelepine / "CS TMA du cfppa de l'épine"



DURÉE DE L'ACTION

- 14 heures (2 journées de 7 heures).

DATE DES SESSIONS

- Dates à définir.

VOIE DE FORMATION

- Formation professionnelle continue.

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Le vocabulaire technique et méthode d'identification.
- Les EPI (Équipements de Protection Individuelle).
- Les gestes et postures.
- La reconnaissance des végétaux.
- Taille arbustive, en lien avec les principes de gestion différenciée :
 - > Les tailles adaptées pour le maintien d'une floraison abondante.
 - > Les époques de réalisation.
 - > Le principe de la régénération de l'arbuste.
- Taille des haies, en lien avec les principes de gestion différenciée :
 - > La taille adaptée aux besoins et aux contraintes de développement du végétal.
 - > Les placements de repères et utilisation de gabarit.
- Entretien de massif arbustif ou de haie, en lien avec les principes de gestion différenciée :
 - > L'identification des végétaux.
 - > Les apports en compost, engrais et paillages.
 - > Le remplacement des végétaux morts.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Support audiovisuel (PowerPoint, diapositives).
- Application pratique.
- Études de cas concrets.
- Travaux dirigés.

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Min : 8 personnes / Max : 12 personnes.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Questionnaires de satisfaction.

PRÉREQUIS

- Avoir quelques bases techniques.

COÛT DE LA FORMATION

20€ / Heure.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Tout public même si la formation s'adresse principalement aux :
 - > agents de service espaces verts,
 - > gestionnaires de parcs arborés,
 - > encadrants techniques,
 - > personnels d'exécution....



INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- Prise en charge possible OCAPIAT (adhérents) ; n° 22291.
- Autres financements : (OPCO, plan de développement des compétences...).



Contact : **Élodie GOBILLARD** - 03.26.68.66.11
cfppa.somme-vesle@educagri.fr